

LA PLUS FORTE VENTE DE LA REGION

LILLE. 184, Rue de Paris PARIS. 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

Le Nord de Roubaix - Lille - Tourcoing

BUREAUX: Roubaix 351-17, Lille 184, Rue de Paris, Tourcoing 9-85

DIRECTRICE: M^{me} Eug. GUILLAUME.

L'AUTRE ARMISTICE A MORBECQUE repose celui qui tira le dernier coup de canon de la guerre de 70-71

La célébration de la fête anniversaire de la fin des hostilités groupe, chaque année, un nombre imposant de manifestants...



Dans le cimetière de MORBECQUE, près de l'église, on peut voir la tombe du canonnier HUYGHE.

Il n'est pas — du moins on doit l'espérer et le croire — parmi ces fidèles de souvenirs sacrés de pèlerins qui omettent d'associer à la pensée accordée aux morts pour la Patrie le désir ardent du maintien de la Paix pour éviter le retour des horreurs engendrées par la Grande Guerre.

Mais depuis que le « Cessez le feu » a retenti dans les plaines désolées, un nom est devenu célèbre, c'est celui du charbon BELLEZ, qui sur l'initiative honneur et l'immuable foi de sonner ce signal auquel ne pouvaient croire nos pères — hélas, pour l'événement trop longtemps attendu !

L'autre guerre... Mais après la guerre de 1870-71, qui, sans être aussi désastreuse que celle de 1914-18, n'en fut pas moins néfaste, un habitant de la coquette commune de Morbecque, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, connut une popularité égale à celle qui entoure aujourd'hui le charbon Bellez.

C'est le sergent Xavier HUYGHE, qui tira le dernier coup de canon de la guerre de 1870. Revenu dans ses foyers, la mort le surprit le 18 mars 1890, à l'âge de 67 ans.

Au petit cimetière de Morbecque, on peut voir, sans que rien d'ailleurs, en raison de sa simplicité et le signal davantage à l'attention, le monument élevé sur sa tombe. Le canonnier Huyghe était sous-officier d'artillerie en retraite, sergent-major des sapeurs-pompiers. Les inscriptions qui figurent sur la pierre tombale nous révèlent qu'il était membre du Bureau de Bienfaisance et de l'Hospice, décoré de la médaille militaire et Chevalier de la Légion d'Honneur.

Le 13 février 1871...

Nous découvrirons sur le socle, l'inscription : « Le 13 février 1871, à 8 h 35 du matin, le dernier coup de canon de l'épouvantable guerre de 1870-71, fut tiré au Fort-du-Château par le vieux maréchal des logis Huyghe, si dévoué pendant tout le siège de Belfort (par Denfert). »

Depuis lors, des années ont passé, une nouvelle et terrible guerre éclata, un vol d'oubli tomba sur les vieilles choses mémorables et après Huyghe, on connut Bellez. En associant ces deux noms tous ceux qui, ornent les horreurs des hostilités clamèrent avec une énergie farouche leur volonté de paix. G. D.

Le Conseil des Ministres d'hier matin

Il a procédé à diverses nominations et approuvé les projets d'équilibre budgétaire

Les ministres se sont réunis hier matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Leger.

M. Daladier a soumis à la signature du Président de la République un décret appelant au Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur en remplacement de M. Lépine décédé; Henri Bergson, démissionnaire pour raisons de santé et Albert Bernard, dont le mandat est expiré MM. Jean Chiappe, préfet de police grand officier de la Légion d'honneur, Charlié, recteur de l'Université de Paris, commandeur, et Lagarde, ministre plénipotentiaire, commandeur.

Le Gard des Sceaux a également fait approuver la nomination comme procureur général près la Cour d'Appel de Douai, de M. BORNAY, actuellement procureur de la République à Lille.

M. Paul-Boncour a tenu le Conseil au courant des événements intéressant la politique extérieure. M. G. Bonnet a exposé au Conseil l'état de la Trésorerie ainsi que la situation financière internationale. M. Abel Gardey, ministre du Budget, a exposé au Conseil, qui l'a approuvé, un projet de loi tendant à prévenir et à réprimer les fraudes fiscales et à réaliser des économies.

TROIS PERSONNES ONT RECONNU LA MONTRE DE M^{me} AVERLON

Ce sont la sœur et l'amie de la victime et l'horloger qui répara le bijou

Les témoignages s'ajoutent et se précèdent autour de la petite montre d'argent ciselé dont on voudrait savoir à elle appartenait ou non à Mme Averlon, la cabaretière lilloise savamment assésinée.

Toutes les circonstances dont les policiers ont pu, jusqu'à présent recueillir le récit ont la confirmation, prouvée, un même fait, accusant allègrement dans des proportions fantastiques. Les policiers lillois ont momentanément ramené à son identification l'enquête tout entière, et compliquée qu'elle puisse être.

Aussi les précisions s'accumulent-elles à une cadence, dont la rapidité est de bon augure, dans le dossier de la ténébreuse affaire Averlon. La journée d'hier a apporté trois nouveaux témoignages qu'on peut classer parmi les plus intéressants. Notons d'ailleurs, en passant, que jusqu'à présent, aucune des nombreuses personnes à qui fut présentée la montre, n'a pu trouver le moindre indice qui lui eût fait dire qu'elle n'était pas celle ayant appartenu pendant un peu plus de trente ans à la vieille fille.

La sœur de la victime On le sait, la victime avait une sœur qui demeure à Arras. Cette dame avait été convoquée pour hier matin dans le cabinet de M. Sabatier, l'actuel chef de la Sûreté de Lille. Elle s'y est donc rendue à l'heure indiquée. Elle eut un entretien avec M. Abraham, secrétaire principal, qui lui fit voir la montre. Sans hésitation, la sœur de l'infortunée cabaretière reconnut le bijou, les numéros indiquant les heures sur le cadran, la disposition des chiffres. Tout, enfin lui rappela la montre qu'elle avait, une cent fois entre les mains de sa sœur.

On retrouve l'horloger qui répara la montre pour la dernière fois

L'inspecteur Berthe, qui visitait depuis quelques jours les horlogers et bijoutiers lillois, a retrouvé hier matin un d'eux, M. Makreel, qui comptait Mme Averlon dans sa clientèle.

M. Makreel s'est rendu à la Sûreté au début de l'après-midi et a eu une longue conversation avec M. Sabatier.

L'horloger, qui demeure rue Masséna, travaillant rue Léon-Gambetta quand Mme Averlon lui confia pour la dernière fois, en 1924, la montre afin qu'il la réparât.

M. Makreel se souvient fort bien de la cabaretière qu, de temps à autre, le chargé de la remise en état de quel- que pendule. Le chef de la Sûreté montra le précieux objet à l'artisan qui, grâce à son modèle peu courant, le reconnut sans difficulté. Peu à peu les souvenirs lui revinrent avec assez de précision pour qu'il put se baser sur ces détails. L'horloger démonta le mouvement et n'y trouva aucune ressemblance avec celui de la montre qu'il répara il y a neuf ans. Puis, en examinant l'intérieur du bijou, il y trouva l'inscription gravée « cylindre 10 rubis », or 8 rubis seulement se comptent au cylindre, tout comme à la montre de 1924 qui portait également l'indication « 10 rubis ».

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Le monument Ferrié

Le monument Ferrié, qui sera inauguré le 17 novembre 1933, est le fruit de la générosité de M. Ferrié, ancien député, qui a financé la construction de ce monument en l'honneur de son père, le général Ferrié, mort au champ d'honneur pendant la guerre de 1870-71.

LES MESURES PROPOSÉES

Le projet déposé par MM. Abel Gardey et Georges Bonnet sur le bureau de la Chambre des Députés comprend des mesures tendant à combattre la fraude fiscale et à réaliser des économies.

La répression de la fraude fiscale

En ce qui concerne la fraude fiscale, le Gouvernement prévoit l'institution du précompte, déjà adopté dans ses grandes lignes par la Chambre des Députés. Mais ce régime sera facultatif. Toute personne pourra s'y soustraire en présentant à l'établissement où elle encaissera ses coupons une carte d'identité fiscale délivrée par l'Administration des Contributions Directes. Cette formalité ne sera pas exigée des porteurs de titres de rente et de fonds publics.

Réforme administrative

L'effort d'économies du Gouvernement doit résulter en premier lieu, d'une réforme administrative comportant l'interdiction de toute création d'emploi nouveau et, au contraire, des suppressions d'emplois et de services, un ralentissement du recrutement et la faculté de suspendre l'effet pécuniaire du premier avancement dont bénéficiera chaque fonctionnaire après la promulguration de la loi. Le produit de cette réforme est évalué, pour la première année d'application, à 470 millions.

Révision des indemnités et mesures diverses

L'achèvement de la révision des indemnités doit procurer une économie déjà chiffrée par le précédent Gouvernement, à 400 millions. Des suppressions d'offices, avec réduction corrélatrice des subventions de l'Etat sont prévues à concurrence de 50 millions.

Des modifications dans la procédure d'instruction des demandes d'assistance déjà proposées par MM. G. Bonnet et Lamoureux, sont chiffrées à 150 millions.

Un reversement de la caisse générale de garantie sur les revenus de son boni procurera au Trésor une économie de 90 millions, sans que l'équilibre financier de la loi sur les assurances sociales soit en rien affecté par cette mesure.

Comme nous l'indiquons d'autre part, le Conseil des Ministres d'hier matin a approuvé le projet de loi que MM. Abel Gardey, ministre du Budget et Georges Bonnet, ministre des Finances, ont déposé hier après-midi sur le bureau de la Chambre.

LES PROJETS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT LE PREMIER « TRAIN » COMPORTE plus de 3 milliards de ressources

Celles-ci se répartissent de la façon suivante :

Table with 2 columns: Description of financial measures and their corresponding amounts in millions of francs. Total: 3,008,500,000.

Retenue supplémentaire pour la retraite des fonctionnaires

En ce qui concerne les fonctionnaires, le Gouvernement n'a voulu envisager que l'avantage de sécurité dont ils bénéficient et qui prend toute sa valeur en période de crise économique. La retenue prélevée déjà sur leurs traitements pour la constitution de leur retraite est majorée de quatre points, à titre exceptionnel, pour l'année 1934.

Cette majoration, d'ailleurs, vient en atténuation des dépenses qu'impose à l'Etat le service des pensions civiles. Le produit en est évalué à 374 millions. Une contribution identique est demandée aux bénéficiaires de pensions civiles.

Il est à noter, en effet, que la mesure n'étant prévue que pour un an, aucun des retraités qui la subira en 1934 sur sa pension ne l'aura supportée sur son traitement. Cette retenue spéciale aux pensionnés procurera une économie de 137 millions.

Par un dédoublement de salaires, envers les plus modestes serviteurs ou anciens serviteurs de l'Etat, les pensions ne dépasseront que les pensions supérieures à 4,000 francs et les traitements supérieurs à 9,000 francs.

Le projet se chiffre donc à 2,361 millions.

Economies complémentaires

Des économies complémentaires, à concurrence de 647,500,000 francs, ont été demandées aux Chambres sur les crédits de matériel par une lettre rectificative du projet de budget pour 1934. Le total des crédits demandés au titre de 1934 est, ainsi, ramené de 50,457 millions à 49,810 millions.

Le déficit probable de l'exercice 1934, chiffré par le précédent Gouvernement à 6,010 millions, s'abaisse en conséquence à 5,363 millions avant le vote du projet qui vient d'être déposé. Dès le vote de ce projet, les mesures complémentaires de redressement seront présentées au Parlement.

LE SECOND « TRAIN » COMPORTERAIT 2 MILLIARDS 650 MILLIONS DE RESSOURCES

Le Gouvernement a fait connaître qu'il se proposait de présenter son second projet financier en vue de la réalisation de l'équilibre complet du budget.

Ce projet, qui portera sur des aménagements fiscaux atteindrait un total de 2 milliards 650 millions, se répartissant ainsi : suppression de tous les privilèges fiscaux : 1 milliard 700 millions; Loterie Nationale : 350 millions, émission de monnaie : 300 millions, anciens combattants : 300 millions.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Une grande vedette

Notre compatriote Claudette COLBERT est devenue l'une des plus grandes vedettes d'HOLLYWOOD. Son dernier grand rôle : l'Impératrice Poppée, dans « LE SIGNE DE LA CROIX ».

LE REVEIL DU CINEMA

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

UNE TENTATIVE DE MEURTRE Place du Théâtre A LILLE

Un cabaretier, abandonné par son amie, a tiré plusieurs coups de revolver sur celle-ci et son amant, heureusement sans les atteindre



Le gardien de la paix Robert ORRIEAUX en train de fouiller Antoine DELVALLES amené, après son arrestation, au poste de police du 1^{er} arrondissement.

Le revolver a été une fois de plus, hier, à Lille, mais alors que de coutume les usagers s'en servent dans un lieu clos, à l'abri des regards indiscrets et des téméraires gémissements, c'est en plein centre de la ville, place du Théâtre, qu'une tentative de meurtre s'est déroulée hier après-midi, au milieu d'une foule nombreuse et agitée.

Abandonné, depuis un mois, par son amie, un cabaretier du faubourg Saint-Maurice, a tiré plusieurs coups de revolver sur celle-ci et son amant, fort heureusement, les projectiles n'ont atteint pas le couple.

Antoine Delvalles, l'auteur de cette tentative de meurtre, sujet belge, est né à Tournai, en 1878, installé à Lille, en qualité d'ouvrier chaudronnier. Il y fit la connaissance, en 1906, de Mlle Léonie Fontaine. Pendant les longues années, ils vécurent mariés. Une bonne harmonie régnait dans le ménage et rien ne pouvait laisser entrevoir qu'un jour, mais n'anticipons pas.

Le ménage réalisa même des économies, puisqu'un beau jour, ils reprirent le fonds de commerce d'un débit de boissons, rue Saint-Luc, au faubourg Saint-Maurice. Cependant, Delvalles continuait à exercer sa profession d'ouvrier chaudronnier, tandis que son amie exploitait le café pendant la journée.

Tout arriva, il y a environ trois ans, Delvalles fut victime du chômage. Il perdit sa place et dut se résigner à gérer le café en compagnie de son amie, tandis que les clients se faisaient rares.

Delvalles se fit inscrire au fonds municipal de chômage, mais il ne rencontra pas à sa compagnie l'intégralité de l'indemnité. La discorde entra dans le ménage et, avec elle, ses funestes conséquences.

Pour comble de malchance, Delvalles reçut, il y a quelques mois un avis, émanant du fonds de chômage, lui réclamant une somme de 855 fr. touchée indûment.

Le couple se trouva dans l'impossibilité de rembourser ce trop-perçu. Lasse d'avoir un ami à charge et qui ne faisait rien pour essayer de se procurer du travail, le 14 octobre dernier, Léonie Fontaine fit ses malles et sans autre forme de procès, quitta le domicile.

M. Lehoucq, caissier, à Lomme, 29, rue Neuve, la prit à son service en qualité de serveuse et Léonie Fontaine se consola bien vite de ses malheurs en prenant un nouvel ami, M. Augustin Verdonck, tisserand, demeurant à Lille, 31, rue des Célestines.

Le café de la rue Saint-Luc ferma ses portes. Désespéré, seul pour lutter contre les vicissitudes de la vie, une idée folle germa dans le cerveau de Delvalles. Il fit l'acquisition d'un petit revolver à barillet de calibre de huit millimètres et attendit son heure...

Breve altercation Elle se présenta hier, à midi de l'après-midi. Deux braves agents de la circulation, Gustave Derechin et Robert Sorriaux étaient de service, vers 15 h. 15, place du Théâtre.

Le nouveau couple Verdonck-Fontaine, qui accompagnait Mme Hélène Gelan, une amie de Léonie Fontaine, débouchait sur la dite place, venant de la rue de la Clief, où ils avaient été faire une visite au Tribunal de Paix.

Soudain Delvalles surgit : « Suis-moi j'ai à te causer », dit-il. « Laissez-moi tranquille », répondit Léonie Fontaine et comme il insistait elle se dirigea vers le commissariat central, dans le but de prier un gardien de la paix de bien vouloir surveiller son ex-ami.

Le drame Mais Delvalles suivit le couple à quelques mètres. C'est à proximité de l'emplacement réservé au stationnement des taxis que le drame se produisit. Delvalles sortit brusquement l'arme dissimulée dans la poche droite de son pardessus et fit feu à plusieurs reprises dans la direction du couple.

Léonie Fontaine eut la présence d'esprit de se réfugier derrière un taxi et grâce à cette heureuse initiative ne fut pas atteinte. Prompt comme l'éclair, M. Augustin Verdonck s'était précipité sur Delvalles et le ceinturant, l'empêchant de faire usage des cartouches, qui restaient dans le barillet du revolver.

Plus on trouve par, mon cher, que notre Saraïa devient de plus en plus aimé !

M. BORNAY, PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE A LILLE, NOMME PROCUREUR GENERAL PRES LA COUR DE DOUAI

Nous annonçons d'autre part que le Gard des Sceaux a fait approuver hier par le Conseil des Ministres la nomination comme Procureur général près la Cour d'Appel de Douai, de M. BORNAY, actuellement Procureur de la République à Lille.

Les exemples sont rares d'un magistrat nommé Procureur général à l'âge de 52 ans. Mais la carrière de M. BORNAY, Procureur de la République à Lille, a été aussi brillante que rapide. Depuis le moment où M. Bornay quitta le barreau de Douai pour entrer dans la magistrature, son ascension à travers les divers échelons de la carrière s'effectua dans le minimum de temps et toujours à grand choix.

Né à Saint-Pol-sur-Ternoise, le 9 janvier 1881, il fut d'abord avocat à Douai, puis attaché au ministère de la Justice. Substitua à Couances le 24 mai 1907, à Saint-Omer le 11 juin 1910, M. Bornay fut nommé procureur à Avranche le 5 avril 1913 et substitua au procureur général près la Cour de Caen le 26 juin 1917. Avocat général à Poitiers le 22 mai 1924, il fut nommé procureur de la République à Lille le 4 mars 1927. M. Bornay est Chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la croix de guerre avec une citation à l'ordre de l'armée.

Depuis six ans que M. Bornay est procureur de la République à Lille, nous avons eu maintes occasions d'apprécier sa grande valeur. Il se dégage de ses gestes, de son langage de son attitude, une douce élégance et une extrême distinction. Son autorité est faite de cela.

Cet éminent magistrat a du cœur ; il sait que l'indulgence est encore de la justice et ses réquisitoires ont toujours été inspirés par le souci, qu'il a d'être équitable.

M. Bornay est un fin lettré. On se souvient de l'admirable clarté, de la parfaite concision du magnifique réquisitoire qu'il prononça lors du réquisitoire prononcé devant la Cour d'Appel de Douai, au procès de l'industriel et de la mesure n'échappa jamais.

Il n'est pas de plaisir plus subtil que celui qui consiste à s'entretenir quelques instants avec M. Bornay. Sa finesse, sa délicate philosophie, son inaltérable bon sens et sa forte intelligence donnent un charme à ces entretiens et qu'on hésite à rompre, malgré qu'on aache combien sa prodigieuse activité lui laisse peu de loisirs.

UNE EVASION des plus audacieuses à la prison de Cuincy

Un malfaiteur, qui commit de nombreux vols qualifiés à Charleroi, a réussi à se rendre libre



Le voleur belge Emile PAQUET

La prison cellulaire de Cuincy, dont l'importance réelle dans ce qu'elle est surtout le dépôt de nombreux prévenus qui viennent de tous les établissements pénitentiaires du Nord et du Pas-de-Calais pour comparaître devant la Cour d'Appel de Douai, ou les Assises du Nord, est un édifice moderne, clos de murs épais d'une hauteur impressionnante. Et, à la voir ainsi, il semble bien qu'il soit impossible à un détenu de s'en évader.

Or voici qu'hier, aux premières heures de la matinée, un prisonnier réussit, malgré les grandes difficultés que présente une telle opération, à s'échapper.

Il s'agit d'un dangereux malfaiteur, Emile Paquet, âgé de 23 ans, sujet belge, né à Montigny-sur-Sambre.

Cet individu, qui a à son actif de nombreux méfaits, arrêté à Erpy-Dunes, était détenu à la prison de Cuincy, à la suite d'une demande d'extradition formulée par le Gouvernement belge.

Paquet, en effet, était recherché par la justice de son pays pour plusieurs vols qualifiés, commis à Charleroi en octobre dernier.

Une cellule vide

Mardi, le prévenu comparait devant la Chambre des Mises en Accusation, ainsi que nous l'avons relaté d'ailleurs. Il ne fit aucune opposition à la demande d'extradition que la Cour sanctionna d'un avis favorable.

Et l'audience terminée, Paquet était réintégré à la prison et remis en cellule.

Or, hier matin, les surveillants qui procédaient à l'appel des détenus et effectuaient la visite des cellules, ne furent pas peu étonnés de trouver vide celle qui était affectée au malfaiteur belge.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

UNE TENTATIVE DE MEURTRE Place du Théâtre A LILLE

Un cabaretier, abandonné par son amie, a tiré plusieurs coups de revolver sur celle-ci et son amant, heureusement sans les atteindre



Le gardien de la paix Robert ORRIEAUX en train de fouiller Antoine DELVALLES amené, après son arrestation, au poste de police du 1^{er} arrondissement.

Le revolver a été une fois de plus, hier, à Lille, mais alors que de coutume les usagers s'en servent dans un lieu clos, à l'abri des regards indiscrets et des téméraires gémissements, c'est en plein centre de la ville, place du Théâtre, qu'une tentative de meurtre s'est déroulée hier après-midi, au milieu d'une foule nombreuse et agitée.

Abandonné, depuis un mois, par son amie, un cabaretier du faubourg Saint-Maurice, a tiré plusieurs coups de revolver sur celle-ci et son amant, fort heureusement, les projectiles n'ont atteint pas le couple.

Antoine Delvalles, l'auteur de cette tentative de meurtre, sujet belge, est né à Tournai, en 1878, installé à Lille, en qualité d'ouvrier chaudronnier. Il y fit la connaissance, en 1906, de Mlle Léonie Fontaine. Pendant les longues années, ils vécurent mariés. Une bonne harmonie régnait dans le ménage et rien ne pouvait laisser entrevoir qu'un jour, mais n'anticipons pas.

Le ménage réalisa même des économies, puisqu'un beau jour, ils reprirent le fonds de commerce d'un débit de boissons, rue Saint-Luc, au faubourg Saint-Maurice. Cependant, Delvalles continuait à exercer sa profession d'ouvrier chaudronnier, tandis que son amie exploitait le café pendant la journée.

Tout arriva, il y a environ trois ans, Delvalles fut victime du chômage. Il perdit sa place et dut se résigner à gérer le café en compagnie de son amie, tandis que les clients se faisaient rares.

Delvalles se fit inscrire au fonds municipal de chômage, mais il ne rencontra pas à sa compagnie l'intégralité de l'indemnité. La discorde entra dans le ménage et, avec elle, ses funestes conséquences.

Pour comble de malchance, Delvalles reçut, il y a quelques mois un avis, émanant du fonds de chômage, lui réclamant une somme de 855 fr. touchée indûment.

Le couple se trouva dans l'impossibilité de rembourser ce trop-perçu. Lasse d'avoir un ami à charge et qui ne faisait rien pour essayer de se procurer du travail, le 14 octobre dernier, Léonie Fontaine fit ses malles et sans autre forme de procès, quitta le domicile.

M. Lehoucq, caissier, à Lomme, 29, rue Neuve, la prit à son service en qualité de serveuse et Léonie Fontaine se consola bien vite de ses malheurs en prenant un nouvel ami, M. Augustin Verdonck, tisserand, demeurant à Lille, 31, rue des Célestines.

Le café de la rue Saint-Luc ferma ses portes. Désespéré, seul pour lutter contre les vicissitudes de la vie, une idée folle germa dans le cerveau de Delvalles. Il fit l'acquisition d'un petit revolver à barillet de calibre de huit millimètres et attendit son heure...

Breve altercation Elle se présenta hier, à midi de l'après-midi. Deux braves agents de la circulation, Gustave Derechin et Robert Sorriaux étaient de service, vers 15 h. 15, place du Théâtre.

Le nouveau couple Verdonck-Fontaine, qui accompagnait Mme Hélène Gelan, une amie de Léonie Fontaine, débouchait sur la dite place, venant de la rue de la Clief, où ils avaient été faire une visite au Tribunal de Paix.

Soudain Delvalles surgit : « Suis-moi j'ai à te causer », dit-il. « Laissez-moi tranquille », répondit Léonie Fontaine et comme il insistait elle se dirigea vers le commissariat central, dans le but de prier un gardien de la paix de bien vouloir surveiller son ex-ami.

Le drame Mais Delvalles suivit le couple à quelques mètres. C'est à proximité de l'emplacement réservé au stationnement des taxis que le drame se produisit. Delvalles sortit brusquement l'arme dissimulée dans la poche droite de son pardessus et fit feu à plusieurs reprises dans la direction du couple.

Léonie Fontaine eut la présence d'esprit de se réfugier derrière un taxi et grâce à cette heureuse initiative ne fut pas atteinte. Prompt comme l'éclair, M. Augustin Verdonck s'était précipité sur Delvalles et le ceinturant, l'empêchant de faire usage des cartouches, qui restaient dans le barillet du revolver.

Plus on trouve par, mon cher, que notre Saraïa devient de plus en plus aimé !

L'ESCADRE VUILLEMIN



Plus on trouve par, mon cher, que notre Saraïa devient de plus en plus aimé !